

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL
26 MAI 2020**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 18 Mai 2020

Présents à la séance : 26

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Fabrice PORCHERON (pouvoir à Bernard FREDON)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 2

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET
ELECTION DES ADJOINTS**

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, soit 8 pour la commune du Breuil.

La procédure d'élection des adjoints a été modifiée par la loi N° 2007-128 du 31 janvier 2007, modifiant l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tout de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ont été déposées.

L'une au nom de la tête de liste : CORDELIER Chantal

L'autre au nom de la tête de liste : ECHALIER Laurent

Votants : 27

Suffrages exprimés : 27

Liste présentée par Chantal CORDELIER : 22 voix

Liste présentée par Laurent ECHALIER : 5 voix

Les adjoints nommés ci-dessous sont élus à la majorité absolue, 22 voix.

- 1^{ère} adjoint : **MOREAU Fiorina**
2^{ème} adjoint : **ARNOLDO Robert**
3^{ème} adjoint : **LANDRE Catherine**
4^{ème} adjoint : **FREDON Bernard**
5^{ème} adjoint : **BUCHAUDON Catherine**
6^{ème} adjoint : **MATUSZYNSKI Léon**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an sus-dits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 MAI 2020

LE MAIRE.

Chantal CORDELIER
MAIRE



POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 26 MAI 2020

